

Image not found or type unknown



Facturation du montant de la consommation EDF de l'immeuble sur ma caution

Par **MatOT**, le **19/06/2019** à **16:06**

Bonjour,

Je suis resté en location dans un bien meublé de Septembre-18 à Avril-19, je viens de recevoir mon chèque de caution à ma grande surprise accompagné d'une facture EDF correspondant à la consommation d'électricité de l'immeuble soit un montant de 97,00e pour cette période.

Est-ce légal que le propriétaire me déduise donc de ma caution la consommation d'électricité de l'immeuble ?

Sachant que tous les mois je versait bien "Loyer+charges locatives" au propriétaire.